

Bruxelles le 27 février 2003

## **DSF / CONVENTION : "DEFENDRE LE MODE FEDERAL DE L'UNION", PAR PERVENCHE BERES ET OLIVIER DUHAMEL**

Pervenche Berès et Olivier Duhamel, membres de la Convention, sont intervenus lors de la session plénière de la Convention. Ils ont dit leur opposition aux amendements déposés par certains conventionnels qui souhaitent notamment supprimer le terme "fédéral" de l'article premier du projet de Constitution de l'Union européenne.

Pour le député Olivier Duhamel, l'article 1, qui définit l'Union, contient l'essentiel. *"Mais il peut le dire plus fortement et mieux, partir de la volonté des peuples sur laquelle reposent et nos Etats et l'Union. "L'Union est fondée sur une double légitimité, ajoute-t-il. Celle des citoyens européens et celle des Etats membres."*

15% des conventionnels ont déposé des amendements pour supprimer le terme "fédéral". Le mode fédéral existe pourtant déjà. La très grande majorité des conventionnels a donc raison de l'accepter.

La présidente de la délégation socialiste française Pervenche Berès a également pris la parole lors de la session plénière en faisant usage de son "carton bleu", qui lui permettait d'intervenir dans le débat à tout moment. Elle aussi a plaidé pour le maintien du terme fédéral. La référence fédérale répond à ce qui est déjà en partie réalisé de l'Union, et aux aspirations de beaucoup d'Européens.

Les deux députés ont par ailleurs souligné l'importance de consacrer la Charte des Droits fondamentaux en la faisant figurer in extenso dans la future Constitution de l'UE. Il serait en revanche inacceptable d'intégrer dans la Constitution une quelconque référence à Dieu, a dit Pervenche Berès.

*"Alors que nous sommes arrivés à un bon équilibre dans la rédaction de la Charte, il serait inapproprié d'intégrer le spirituel dans la Constitution qui a vocation à organiser démocratiquement le pouvoir temporel"*, a encore dit Pervenche Berès.



Contact : Elke Meeùs, attachée de presse  
DSF  
Tél. : +32 478 88 19 69  
Mail : emeeus@europarl.eu.int